



Réf. : AM/ED/JF/12426/1

Bruxelles, 07/01/2009

**Question écrite de Monsieur Alain MATHOT , Député-Bourgmestre, à
Monsieur Didier REYNDERS, Ministre des Finances, relative à la lutte contre la
fraude fiscale en matière d'huiles minérales**

Durant l'année 2007, une action a été initiée par la task-force anti-fraude huiles minérales, qui portait sur la concordance des mouvements d'huiles en régime suspensif d'accises au départ d'entrepôts fiscaux établis en Belgique à destination de ceux situés au Grand-Duché de Luxembourg avec les mouvements effectifs et réels de ces produits. Des documents administratifs d'accompagnements ont été collectés sur les sociétés portant des risques de fraudes. Les autorités luxembourgeoises devaient analyser ces documents et établir si les produits ont été effectivement réceptionnés dans les entrepôts fiscaux situés au Grand-Duché. Les résultats de cette analyse devaient être fournis courant 2008.

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est et quelles suites ont été données aux éventuelles fraudes décelées ?

Je vous remercie.

Alain MATHOT
Député-Bourgmestre